

ROYAUME DU MAROC

PROGRAMME : Parc Industriel Intégré d'Agadir

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Nom & Prénom :

CIN N° :

Demeurant à :

.....

Agissant pour le compte de la société

.....

**CLAUSES ET CONDITIONS
CONCERNANT L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Contexte et objet du présent appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre des orientations et des objectifs du Plan d'Accélération industrielle et sa déclinaison au niveau de la Région Souss Massa, la Commission Régionale Unifiée d'Investissement en charge notamment du suivi de l'exécution de la convention de mise en valeur du projet du **Parc Industriel Intégré d'Agadir**, lance la cession, par voie d'étude de dossier, deux lots de terrain à usage de service situés audit projet situé dans la commune de Drarga.

Cet Appel à manifestation d'intérêt s'adresse à toute personne physique ou morale désirant développer des services, à destination notamment des acteurs économiques et industriels implantés au Parc Industriel Intégré d'Agadir et zone d'activités avoisinantes.

Article 1 : Mode de cession

La cession des deux lots de terrain sera consentie après étude des dossiers par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement qui retiendra la meilleure offre en termes de prestations proposées. La démarche menée par ladite Commission est la même que pour l'affectation des lots industriels du projet concerné.

Le système de notation qui sera utilisé pour désigner la meilleure offre est détaillé dans l'article 5. Ce système de notation a été validé par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement en date du jeudi 10 septembre 2020.

Article 2 : Désignation des lots objets de l'appel à manifestation d'intérêt

Les principales caractéristiques des lots de terrain mis en vente ainsi que leur prix de vente se résument comme suit :

N° du lot	Superficie cessible	Titre foncier	Prix de vente au m² cessible
S1	4 440,00 m ²	250368/09	1500 dh/m ²
S2	4 153,00 m ²	250369/09	1500 dh/m ²

Article 3 : Prestations autorisées :

Les prestations autorisées comprennent notamment : la restauration, l'hôtellerie, toute autre activité pouvant être autorisée par la réglementation en vigueur qui la régit ou toute autre activité support aux industries implantées dans le Parc Industriel Intégré d'Agadir et dans les autres zones industrielles ou d'activités avoisinantes.

Les soumissionnaires sont invités à veiller à intégrer dans leur proposition, un large panel d'activités en faisant preuve d'inventivité dans l'offre et ayant comme objectif de proposer les services les plus ouverts possibles à tous les actifs et populations de la zone élargie. Ainsi, les offres doivent contenir des prestations et des services divers et variés, destinés à la

population et aux actifs intervenant directement et indirectement au sein de toutes les zones industrielles à proximité, ainsi qu'aux actifs et à la population des zones et villes limitrophes.

Article 3 : Constitution du dossier de l'offre

L'offre est à déposer au niveau du Bureau d'Ordre du Centre Régional d'Investissement de la région Souss Massa sous plis cacheté fermé :

1. L'offre technique détaillée des prestations envisagées (Le business-plan):
 - a. Type de prestations (intégration avec les prestations autorisées),
 - b. Investissement prévu dans les 3 premières années,
 - c. Chiffre d'affaire prévisionnel dans les 3 premières années,
 - d. Nombre d'emplois directs à créer dans les 3 premières années,
 - e. Nombre d'emplois indirects dans les 3 premières années,
 - f. Délai de valorisation
 - g. Une présentation sous format digital du projet proposé (visuels, perspectives ...)
2. Notoriété du soumissionnaire :
 - a. Références
 - b. Ancienneté
3. Un chèque certifié d'un montant de 60% du prix offert
4. Déclaration sur l'honneur et engagement signé et légalisé
5. Le présent cahier des charges dûment signé et légalisé avec la mention « lu et accepté sans réserve »
6. Copie de la carte d'identité nationale (personne physique)
7. Statut de la société certifié conforme, PV de nomination du gérant et modèle J du registre de commerce (personne morale)

Article 4 : dépôt des offres

Les dossiers des offres seront déposés sous plis cachetés fermés, au Bureau d'ordre du Centre Régional d'Investissement de la Région Souss Massa. La date limite de dépôt des offres est le lundi 9 novembre 2020 à 10h.

Article 5 : Base de sélection des offres et notation

Les offres sont jugées par la Commission Régionale Unifiée d'Investissement en charge notamment des décisions d'affectations du Parc Industriel Intégré d'Agadir.

La commission adoptera le canevas de sélection et de notation suivant :

	Critère	Mode de notation
Note technique	<u>L'offre technique détaillée des prestations envisagées (Le business-plan)</u>	
	: (sur 100 points)	
	1. Type de prestations (intégration avec les prestations autorisées dans le PIIA),	En fonction du taux d'intégration au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 20
	2. Nombre d'emplois directs à créer dans les 3 premières années,	En fonction du nombre d'emplois au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit :

		note comprise entre 0 et 15
	3. Investissement prévu dans les 3 premières années,	En fonction du montant d'investissement au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 10
	4. Délai de valorisation	En fonction de l'analyse des délais au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 10
	5. Capacité financière (plan de financement du projet)	En fonction de l'analyse des ressources financières au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 15
	6. Chiffre d'affaire prévisionnel dans les 3 premières années,	En fonction de l'analyse du montant du CA au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 10
	7. Nombre d'emplois indirects dans les 3 premières années,	En fonction de l'analyse du nombre d'emplois au regard de l'ensemble du projet, les notes sont attribuées comme suit : note comprise entre 0 et 10
	8. Offre soumise pour les deux lots de service à la fois	En fonction du projet présenté, une note comprise entre 0 et 10 sera attribuée aux soumissionnaires ayant proposé l'acquisition des deux lots à la fois.

Les offres techniques ayant obtenues une note inférieure à 60 points seront automatiquement éliminées.

Le soumissionnaire ayant obtenu la plus grande note est considéré comme attributaire des lots choisis.

Article 6 : Prix et Modalités de cession

L'attribution ne sera effective qu'après signature du cahier de charges du projet du Parc Industriel Intégré d'Agadir adapté aux lots de service et l'encaissement de 60% du prix total des lots, par Al Omrane Souss Massa qui est en charge de l'exécution du projet conformément à sa convention de mise en valeur.

La signature du contrat définitive se fera au plus tard un mois après obtention de l'autorisation du projet et paiement du reliquat du prix total des lots.

Article 7 : Paiement de l'avance sur prix

L'acquéreur produira dans son dossier d'offre le montant correspondant à 60% du prix total des lots, sous forme d'un chèque certifié libellé au profit de la société Al Omrane Souss Massa qui est en charge de l'exécution du projet conformément à sa convention de mise en valeur.

En cas d'acceptation de l'offre le chèque certifié sera automatiquement versé au compte de La société Al Omrane Souss Massa dédié au projet et domicilié à la Trésorerie Générale du Royaume.

En cas de désistement de l'acquéreur, après validation de la commission régionale unifiée d'investissement le montant versé lui sera remboursé après déduction d'un montant fixé par ladite commission avec un minimum de 1% du prix des lots TTC.

Les chèques remis seront restitués aux candidats dont l'offre n'est pas retenue.

Article 8 : Interdictions

Il est interdit à « L'acquéreur » d'aliéner ou de louer les lots acquis avant la satisfaction de toutes les obligations du cahier de charge du Parc Industriel Intégré d'Agadir et obtention du quitus.

Article 9 : Déchéance

La Commission Régionale Unifiée d'Investissement se réserve le droit de prononcer la déchéance à l'encontre de « L'acquéreur » dans le cas du non-respect de ses engagements et du non-respect des termes du cahier des charges du Parc Industriel Intégré d'Agadir.

Article 10 : Election de domicile

Pour l'exécution du présent cahier des charges, les parties contractantes font élection de domicile à leurs adresses respectives.

Article 11 : Compétence

En cas de litige l'affaire est soumise aux tribunaux d'Agadir.

Fait à, le

**Lu et approuvé,
L'acquéreur**
(Signé et légalisé)

ANNEXE 1

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
ET ENGAGEMENT**

A – Pour les personnes physiques :

Je soussigné (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte
Adresse du domicile élu :
N° C.I.N : Délivrée le à
Tél. n°

B – Pour les personnes morales :

Je soussigné (Prénom, nom et qualité
au sein de la société)
Agissant au nom et pour le compte de
Raison sociale et forme juridique de la société
Adresse du domicile élu :
.....
Affiliée à la CNSS sous le n° :
Inscrite au registre du commerce de (Localité) sous le n° :
N° de patente :

DECLARE SUR L'HONNEUR

- Avoir pris connaissance du cahier de charges régissant la vente des lots de services sis au programme **Parc Industriel Intégré d'Agadir** - Avoir visité et pris connaissance de la situation physique et juridique des lots objet de mon offre.
- M'engage à respecter les clauses du présent cahier des charges régissant la vente sur étude de dossier des lots objet de mon offre.
- A régler le prix proposé pour l'acquisition des lots objet de mon offre dans les délais fixés dans le cahier des charges.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans toutes les pièces fournies à l'appui de mon offre.

Signature légalisée

ANNEXE 2

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX
--

Je soussigné

.....

Agissant au nom et pour le compte de

Atteste, par la présente avoir visité les lots de services sis au programme **Parc Industriel Intégré d'Agadir** et reconnaissant avoir pris acte de son état et de son emplacement.

Signature de l'acquéreur

(Signé et légalisé)